



## PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) MODULE 2 : DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE DANS LES DÉMARCHES PTGE (APPROCHE TECHNIQUE)

### Éléments de contexte :

Cette formation vient en complément de formations existantes à l'IFORE et à AgroParisTech relatives à la politique de l'eau. L'objectif est de former les agents des services déconcentrés (DDT(M), DAAF, DRAAF, DREAL) à l'accompagnement des porteurs de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dans la prise en compte des enjeux agro-écologiques et économiques dans les PTGE, et de leur donner en même temps les clefs pour appuyer le préfet dans la compréhension et l'évaluation des projets.

La conviction que les solutions les mieux adaptées aux défis de la gestion quantitative de l'eau émergeront avant tout des territoires eux-mêmes est le fil conducteur de l'approche du gouvernement depuis plusieurs années. La publication d'une instruction du gouvernement relative au PTGE le 7 mai 2019 vient renforcer cette place centrale donnée à l'intelligence locale. L'agriculture est un usage structurant dans les PTGE et en motive souvent l'émergence.

Mais l'élaboration de solutions à la fois efficaces et partagées, notamment en matière d'agriculture, est loin d'être un exercice évident. Le rôle de l'État dans l'accompagnement des porteurs de projet à chacune des étapes de la démarche PTGE est essentiel. En particulier, les préfets approuvent le diagnostic et se prononcent sur le programme d'actions et sur les volumes associés. Les services de l'Etat participent aux comités de pilotage et peuvent intervenir en appui à l'organisation et à l'appréciation des enjeux.

### Objectifs :

La formation doit permettre aux agents :

#### Module 2 :

- de situer la démarche PTGE au regard des enjeux d'eau et d'agriculture et du paysage réglementaire relatif à l'eau, et de bien cerner son contenu ;
- de savoir appréhender les enjeux d'agriculture et d'eau sur un territoire, y compris dans une dimension prospective tenant compte du changement climatique, pour accompagner les porteurs de projet dans le diagnostic du territoire et la construction de scénarios prospectifs ;
- d'accompagner les porteurs de PTGE dans l'analyse économique et financière : connaître les principes méthodologiques, les outils et ressources utiles pour la réalisation de ces études et savoir les mettre à disposition des porteurs de projet ; appréhender la question de la mise à disposition et du partage des données nécessaires à l'analyse économique ;
- d'être capable d'interpréter les résultats d'études économiques et financières de PTGE ;
- d'accompagner les porteurs de PTGE dans la prise en compte de la transition agro-écologique ;
- de participer utilement aux comités de pilotage des PTGE et de contribuer à l'avis du préfet aux différentes étapes du PTGE

### Public concerné :

Agents des DDTM (SEA et SEE) et DAAF, DREAL et DRAAF, tous niveaux de responsabilité. Ultérieurement la formation pourra être ouverte aux agents des préfetures.

#### Module 2 :

### Contenu proposé :

- Contexte général de la gestion quantitative de l'eau et PTGE
  - DCE, LEMA, réforme des volumes prélevables, ZRE, OUGC
  - PTGE : historique, instruction du 7 mai 2019, état des lieux et diversité
- L'agriculture dans les PTGE : savoir caractériser les enjeux agricoles, en particulier liés à l'eau, sur un territoire, pour accompagner le diagnostic et la prospective
- Analyse économique et financière : connaître les outils et méthodes, gestion des données, interprétation des résultats
- La transition agro-écologique dans les PTGE
  - Les bases de l'agronomie de la gestion de l'eau, l'agro-écologie dans les filières
  - Renforcer la transition agro-écologique dans la prospective

Plusieurs retours d'expérience seront proposés.

**Intervenants :**

Divers, dont possiblement : administration (DGPE, DEB), recherche (IRSTEA, INRA, AgroParisTech), agences de l'eau, bureaux d'étude (LISODE, Actéon etc.), porteurs de projet, chambres d'agriculture

**Durée :**

**1,5 jours**

**Nombre de participants maximum :**

**15 participants**

**Responsable pédagogique :**

Nathalie ESTEBANEZ, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 15.

**Responsable administratif :**

Mail [nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr](mailto:nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr)

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

**Information :**

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

Mail : [formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

**Frais d'inscription :**

181,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

**Code RenoiRH formation :**

**NINAGR0002**